

République Française  
Département Haute-Marne  
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 19 Février 2018

Référence
2018-5

Objet de la délibération
Demande de subvention pour le poste de chargée de mission Culture à la Région pour l'année 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	19	21

Date de la convocation
08/02/2018

Vote
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2018 et le 19 Février à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**PRESENTS :** Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Bernard GUY, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Laurent MARRAS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Amélie ROBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

#### **PROCURATIONS :**

Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN, Véronique NICKELS à Stéphane MARTINELLI

**EXCUSES :** Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Stéphane EMERAUX, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Bernadette RETOURNARD Patrick VIARD, Mariette VOILLOT.

**A été nommé secrétaire :** Jean-Yves ROY

#### **Annule et remplace la délibération 88 du 11 décembre 2018**

#### **Demande de subvention pour le poste de chargée de mission Culture à la Région pour l'année 2018**

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** les statuts dudit Syndicat,

**VU** l'avis favorable du Bureau syndical du 04 décembre 2017

**CONSIDERANT** que Le dispositif régional « Ingénierie territoriale 2018-2021 » permet de donner aux territoires ruraux « des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- o connecter ou mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois,
- o valoriser les partenariats locaux,
- o décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires

- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux
- développer l'artisanat local »

**CONSIDERANT** que Les dépenses éligibles sont les salaires bruts et les charges patronales. Les coûts associés ne sont pas pris en charge.

**SUR PROPOSITION** du président de solliciter la subvention régionale conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux (y compris les charges patronales)	<b>36 000.00 €</b>	Région (40%)	<b>14 400.00 €</b>
		Autofinancement (60%)	<b>21 600.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 000.00 €</b>		<b>36 000.00 €</b>

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0)**

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*

